Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 035-213502990-20251201-D2025_91-DE

Extrait de délibération

CONSEIL MUNICIPAL
du 1er DECEMBRE 2025

Délibération 2025.91

SAINT-MÉLOIR DES ONDES

L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués le vingt-cinq novembre, se sont réunis, à la mairie-salle des fêtes, sous la présidence de M. Dominique de LA PORTBARRÉ, Maire.

PRÉSENTS :

Monsieur de LA PORTBARRÉ Dominique, Maire – Mesdames LE SCORNET Sylvie, HEMON Soizick, VILLENEUVE Catherine, Adjointes – Messieurs VUILLAUME Michel, DUVAL Yvonnick, JENOUVRIER Stéphane, Adjoints – Monsieur LEMONNIER Philippe, conseiller délégué – Mesdames THOMAS Huguette, TARDIEU Arlette, PERRIGAULT Chantal, LEPAIGNEUL Virginie, GALLOU Isabelle, SOULAT Véronique, GOUDEDRANCHE Isabelle, LE GARREC Virginie, GRANDIN Stéphanie, DABO Delphine, conseillères municipales – Messieurs LESNÉ Loïc, BELLEC Loïc, COURDENT Stéphane, SIGURET Jérôme, COTARMANAC'H Yves, JENOUVRIER Fabien, COLLET Vincent, GEORGES Patrice, conseillers municipaux.

ABSENTS :

M. LABBÉ René, conseiller municipal,

Soit 26 membres présents

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Soizick HEMON, adjointe.

ASSURANCES DE LA COLLECTIVITE – ATTRIBUTION DES MARCHES (2 lots)

Rapporteur M. Dominique de LA PORTBARRÉ, Maire

Monsieur Philippe LEMONNIER, conseiller municipal délégué, quitte la séance le temps de l'étude de ce dossier,

Monsieur le Maire rappelle que les marchés d'assurances de la commune expireront le 31 décembre 2025. Une consultation a donc été mise en ligne sur la plateforme des marchés publics « Mégalis » pour trois lots d'assurance (contrat d'une durée de 4 ans prenant effet au 1er janvier 2026.

- Lot 1 : Dommages aux biens
- Lot 2 : Responsabilité civile et protection juridique
- Lot 3 : Flotte automobile

Aujourd'hui, la commune est assurée auprès de la SMACL pour le lot 1 et auprès de GROUPAMA pour les lots 2 et 3.

Pendant la consultation, le dossier de consultation a été retiré par trois prestataires dont nos deux assureurs actuels.

Cependant, nos deux assureurs nous ont indiqué qu'ils ne répondront pas sur le lot n°2 en raison de la situation géographique de la commune (la commune est en zone littorale).

A la fin de la consultation, la SMACL a répondu sur les lots 1 et 3, et GROUPAMA seulement sur le lot 3.

Au terme de l'analyse des offres reçues pour chacun des lots, il est proposé à l'assemblée de retenir les prestataires suivants, mieux-disants :

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 035-213502990-20251201-D2025_91-DE

- Lot 1 : Dommages aux biens : SMACL Assurances
  Prime annuelle de 8 671.08 € TTC avec une franchise unique de 750 € TTC.
  (pour mémoire, prime de 8.488,22 € TTC en 2025).

- Lot 3 : Flotte automobile : GROUPAMA LOIRE BRETAGNE
  Prime annuelle de 5 278.57 € TTC.
  (pour mémoire, prime de 5.386,94 € TTC en 2025).

- Concernant le lot n°2 responsabilité civile et protection juridique, aucune offre n'a été reçue. Une demande d'avenant a été effectuée auprès de Groupama afin de laisser la possibilité à la commune de trouver en 2026 un assureur. Nous sommes en attente d'une réponse.

Entendu cet exposé,
Après en avoir délibéré et au terme du vote suivant :
25 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de retenir les prestataires d'assurances selon les attributions ci-dessus présentées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Extrait certifié conforme et exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture

LE MAIRE, Dominique de LA PORTBARRÉ

